COMMUNAUTE DE COMMUNES
vexin val de seine

2021

Communauté de Communes Vexin Val de Seine

Rapport d'activité

La Communauté de Communes

Vexin Val de Seine

45

Conseillers communautaires

16 736

Habitants

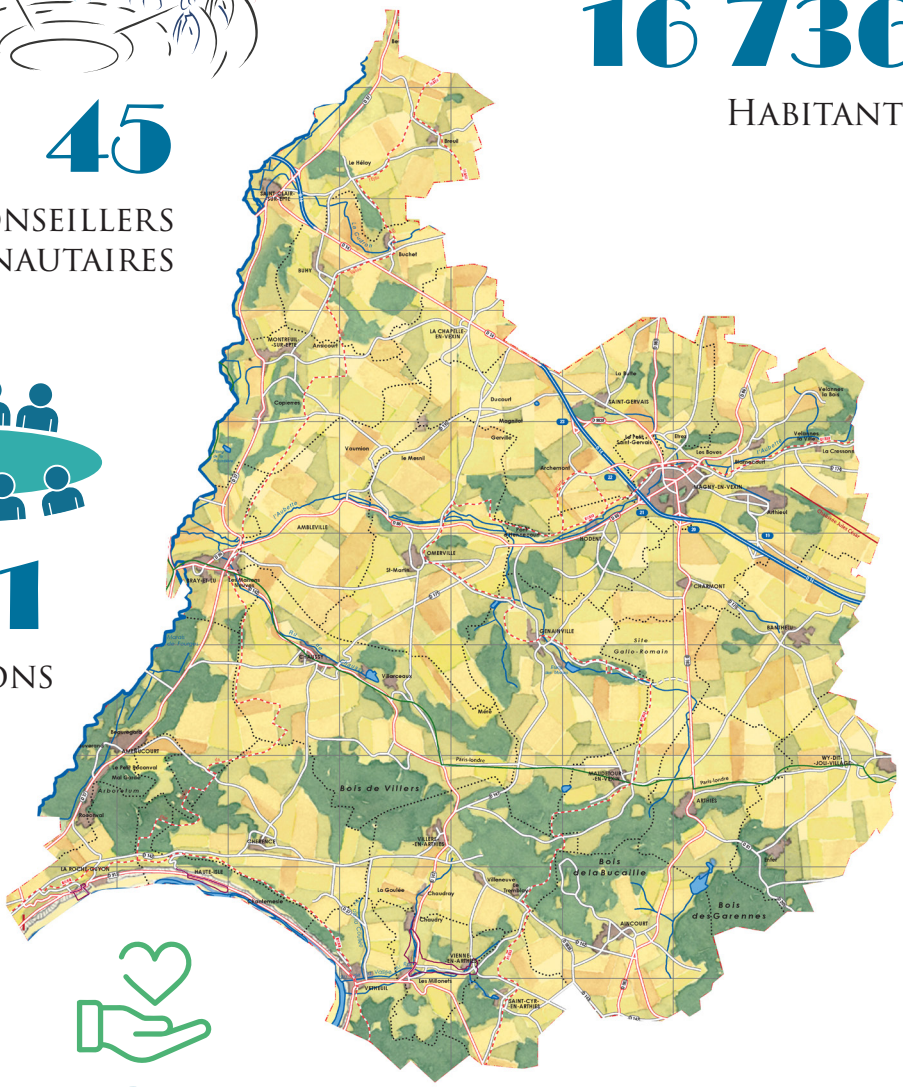

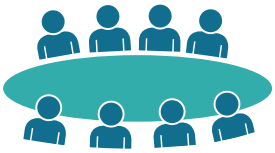

21

Commissions

26

Communes

198,9

KM2

131

Associations

26 communes toutes unies, toutes uniques

Aincourt - Ambleville - Amenucourt - Arthies - Banthelu - Bray-et-Lû - Buhy - Charmont - Chaussy - Chérence
Genainville - Haute-Isle - Hodent - La Chapelle-en-Vexin - La Roche-Guyon - Magny-en-Vexin
Maudétour-en-Vexin - Montreuil-sur-Epte - Omerville - Saint-Clair-sur-Epte - Saint-Cyr-en-Arthies
Saint-Gervais - Vétheuil - Vienne-en-Arthies - Villers-en-Arthies - Wy-Dit-Joli-Village

ÉDITO

JEAN-FRANÇOIS RENARD

Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine

Tous les ans, les services de la communauté de communes réalisent un rapport d'activité qui vous présente toutes les actions menées au cours de l'année. C'est un véritable document de référence qui donne une vision complète des avancées de la collectivité, une illustration en actions ainsi que la traduction en réalisations et en chiffres du compte administratif de l'année écoulée. Ce rapport est présenté dans chaque conseil municipal des 26 communes qui composent la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

Cette restitution synthétique permet à chacun de mesurer la richesse et la diversité des actions conduites dans chaque domaine de compétence, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.
Outre le souci de bonne gestion des missions habituelles, le rapport d'activité 2021 fait apparaître l'achèvement du déploiement de la fibre sur l'ensemble de notre territoire, la signature du Plan Territorial de Relance et de Transition Écologique avec l'État et la Région Île de France, la réfection des voiries d'intérêt communautaire, le lancement de beaux projets (revitalisation des 3 ZAE, implantation d'une gendarmerie, vidéo-protection). Autant de dynamiques portées en faveur du mieux-vivre et de la cohésion territoriale, malgré un contexte sanitaire toujours frappé par la Covid-19.

2021 aura également été une année particulièrement dense en termes de transactions immobilières économiques sur nos zones communautaires.
Au terme de la première année complète de ce nouveau mandat, je souhaite également insister sur le travail mené par les élus au sein des 21 commissions. Cette dualité entre agents et élus, spécificité des services publics, est une grande richesse et nous sommes ravis de voir que cette coconstruction porte ses fruits au quotidien.

Ce rapport illustre notre engagement à agir au quotidien, en lien direct avec nos 26 Communes membres, dans l'intérêt partagé des habitants, associations et entreprises de notre territoire.

Je vous souhaite une bonne lecture.

En 2021

L'intercommunalité

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine est dotée par la loi de différentes compétences, auxquelles s'ajoutent au fil des années, des compétences transférées pour mutualiser les moyens et/ou développer de nouveaux services pour le territoire. Depuis sa création, la CCVVS exerce des compétences qui se sont enrichies avec la conduite de certains projets voulus et portés par les élus.

LE BUREAU
oriente et donne l'impulsion politique

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
débat et décide

21
COMMISSIONS THÉMATIQUES
étudient et proposent

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES
mettent en œuvre les décisions et accompagnent les réflexions des commissions.

Présentation du bureau

Le bureau est l'organe exécutif. Il est composé du Président et de 7 Vice-Présidents. Chaque Vice-président est chargé de suivre les actions d'un ou plusieurs domaines de compétences. Le bureau se réunit environ deux fois par mois pour préparer les sujets et les orientations qui seront présentés en Conseil communautaire.

Jean-François RENARD

Président

Conseiller régional, délégué spécial à la ruralité, au commerce, à l'artisanat et aux contrats ruraux

Maire de Villers-en-Arthies

Jean-Pierre JAVELOT

1er Vice-Président en charge des fondamentaux et des seniors.

Président de l'Association des Maires et adjoints des communes de la CCVVS

Maire de Montreuil-sur-Epte

Teresa BEYER

(jusqu'à juin 2021)

2ème Vice-Président en charge de la sûreté, de la sécurité, de l'urbanisme

Adjointe à Magny-en-Vexin

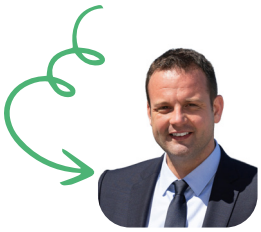

Thomas VATEL

(depuis juin 2021)

2ème Vice-Président en charge de la sûreté et de la sécurité

Conseiller départemental

Adjoint à Magny-en-Vexin

Éric BRETON

5ème Vice-Président en charge des finances

Maire d'Hodent

Philippe VANDEPUTTE

3ème Vice-Président en charge du développement économique, de la mobilité et des voiries

Maire de Chérence

Frédérique CAMBOURIEUX

6ème Vice-Président en charge de l'environnement, du monde agricole et de la GEMAPI

Maire d'Amenucourt

Yann GRILLÈRE

4ème Vice-Président en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme

Adjoint à Magny-en-Vexin

Christophe DEPONT

7ème Vice-Président en charge du service à la population

Maire de Saint-Clair-sur-Epte

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire **est l'organe délibérant.** Il comprend 45 conseillers communautaires qui prennent les décisions relatives à l'exercice des compétences. **Ils délibèrent sur les grands projets, les affaires courantes et votent les budgets.**

Emmanuel COUESNON
Aincourt

Alexandre DURANTE
Aincourt

Martine SOREL
Ambleville

Frédérique CAMBOURIEUX
Amenucourt

Sylviane TETU
Arthies

Gérard LEHARIVELLE
Banthelu

Christian PAUL
Bray-et-Lû

Sylvie LEQUER
Bray-et-Lû

Jean-Paul DORÉ
Buhy

Rodolphe THOMASSIN
Charmont

Philippe LEMOINE
Chaussy

Olivier CAURETTE
Chaussy

Philippe VANDEPUTTE
Chérence

Alain SCHMIT
Genainville

Alain ERRARD
Haute-Isle

Éric BRETON
Hodent

Joëlle VALENCHON
La Chapelle-en-Vexin

Daniel LEHLEYDER
La Roche-Guyon

Luc Puech d'ALISSAC
Magny-en-Vexin

Agnès BARBERI
Magny-en-Vexin

Teresa BEYER
Magny-en-Vexin

Nadine BONAL
Magny-en-Vexin

Joël CABOT
Magny-en-Vexin

Jean-Paul DABAS
Magny-en-Vexin

Angélique DUFERNEZ-PINCHON
Magny-en-Vexin

Julien GANDON
Magny-en-Vexin

Marie-Françoise GAZEAU
Magny-en-Vexin

Yann GRILLERE
Magny-en-Vexin

Jean-Pierre MULLER
Magny-en-Vexin

Catherine RACOILLET
Magny-en-Vexin

Olivier SERRE
Magny-en-Vexin

Thomas VATEL
Magny-en-Vexin

Didier VERMEIRE
Maudétour-en-Vexin

Jean-Pierre JAVELOT
Montreuil-sur-Epte

Denys de MAGNITOT
Omerville

Christophe DEPONT
Saint-Clair-sur-Epte

Dominique COURTI
Saint-Clair-sur-Epte

Martine PANTIC
Saint-Cyr-en-Arthies

Florence BINAUX-LE CLECH
Saint-Gervais

Stéfan RICHTER
Saint-Gervais

Dominique HERPIN-POULENAT
Vétheuil

Isabelle LEPICIER-CAPUTO
Vétheuil

Serge BILLOUE
Vienne-en-Arthies

Jean-François RENARD
Villers-en-Arthies

Laurent BOSSU
Wy-Dit-Joli-Village

COMPÉTENCES

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine agit quotidiennement aux services de ses habitants, des communes qui la composent et des entreprises implantées sur son territoire. Elle intervient de manière significative dans divers domaines.

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs.

Développement économique, création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques.

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Compétences supplémentaires

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT :
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, lutte contre l'érosion des sols.

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT
d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
- Les voiries communales hors agglomération reliant deux départementales ou accédant à une départementale, ou sur lesquelles les bus de lignes passent ou les voies de circuits spéciaux (ex/ bus scolaires).
- Les voiries communales en agglomération supportant les réseaux de transport en commun avec une fréquence quotidienne de plus de 120 passages réguliers de transports routiers collectifs.

PETITE ENFANCE - PÉRISCOLAIRE-EXTRASCOLAIRE :
La crèche multi-accueil située à Vétheuil et ses extensions éventuelles sous forme de micro-crèches, les M.A.M et R.A.M implantés sur le territoire, le CLSH «les petits filous» situé à Villers-en-Arthies, les lieux d'Accueil Parents-Enfants (L.A.E.P).

SPORT ET CULTURE :
La communauté de communes peut mener des actions en faveur du sport et de la culture.

SENIORS :
Études, coordination et développement d'actions en faveur des seniors. La communauté de communes est compétente pour étudier, créer, gérer et entretenir les équipements et services correspondants reconnus d'intérêt communautaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE :
Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville.

INFRASTRUCTURE DE RÉSEAUX ET DE SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE :
Réalisation et exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunication.

MAISON FRANCE SERVICES :
Création et gestion des maisons de services au public.

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
Uniquement la restauration collective.

SÉCURITÉ PUBLIQUE
Construction et exploitation d'une gendarmerie.

MUTUALISATION DES ACHATS
La CCVVS pourra être désignée coordinateur dans le cadre d'un groupement de commandes de fournitures, de travaux ...

Les chiffres pour 2021

9	122	54
Conseils Communautaires	Délibérations	Réunions de commissions

ORGANISATIONS DES SERVICES

En 2021, pour mettre en œuvre sa politique communautaire, la Communauté de Communes Vexin Val de Seine dispose de 12 agents dont cinq mutualisés.
La direction générale, sous l'autorité du Président, coordonne l'action des services répartis en 5 pôles

Président

Direction générale

1 Directeur administratif des services

Pôle
Administration générale interne et finances

- *1,2 ETP finances*
- *1 ETP Ressources humaines*
- *2 ETP Secrétariat élus/ administration*

Pôle
équipements services à la population

- *1 ETP Relais d'assistantes maternelles*

Pôle
Attractivité du territoire

- *1 ETP CRTE*

Pôle
Services techniques

- *1 ETP*
- *5 agents techniques en mise à disposition ponctuelle*

Pôle
Urbanisme

- *2 ETP*

LES SERVICES

Fonctionnels

ADMINISTRATION

- Règlement intérieur
- Statut
- Charte de gouvernance
- Lien avec les communes
- Seniors
- Accessibilité
- Mutualisation
- Commande publique
- Ressources humaines
- Assemblées
- Assurances

FINANCES

- Budget
- Taxes
- Subventions
- Recherches partenariats nouvelles recettes intercommunales

Opérationnels

URBANISME

- Instruction, conformité

TECHNIQUE

- Gestion et entretien des ZAE
- Voiries intercommunales

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Attractivité du territoire

CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

- Mise en valeur du patrimoine
- Mise en place office intercommunal
- Gestions des hébergeurs
- Projet territoire
- Chemins de randonnées
- Bac de Vétheuil

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Bâtiments intercommunaux
- Mobilités

ENVIRONNEMENT

- Lutte contre les dépôts sauvages
- Actions PNR
- Plan territorial nuisances naturelles
- Développement durable
- SMIRTOM
- Syndicats GEMAPI
- Création d'événements intercommunaux

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- Gestion de projets intercommunautaires
- Recherche de subventions
- SARE

ENFANCE - JEUNESSE

- Crèches
- Relais Assistantes Maternelles
- Centre de loisirs
- Actions citoyennes des jeunes
- Sports
- Espaces verts

2021 - RÉPARTITION PAR TYPE DE DÉPENSES : 5 083 653 €

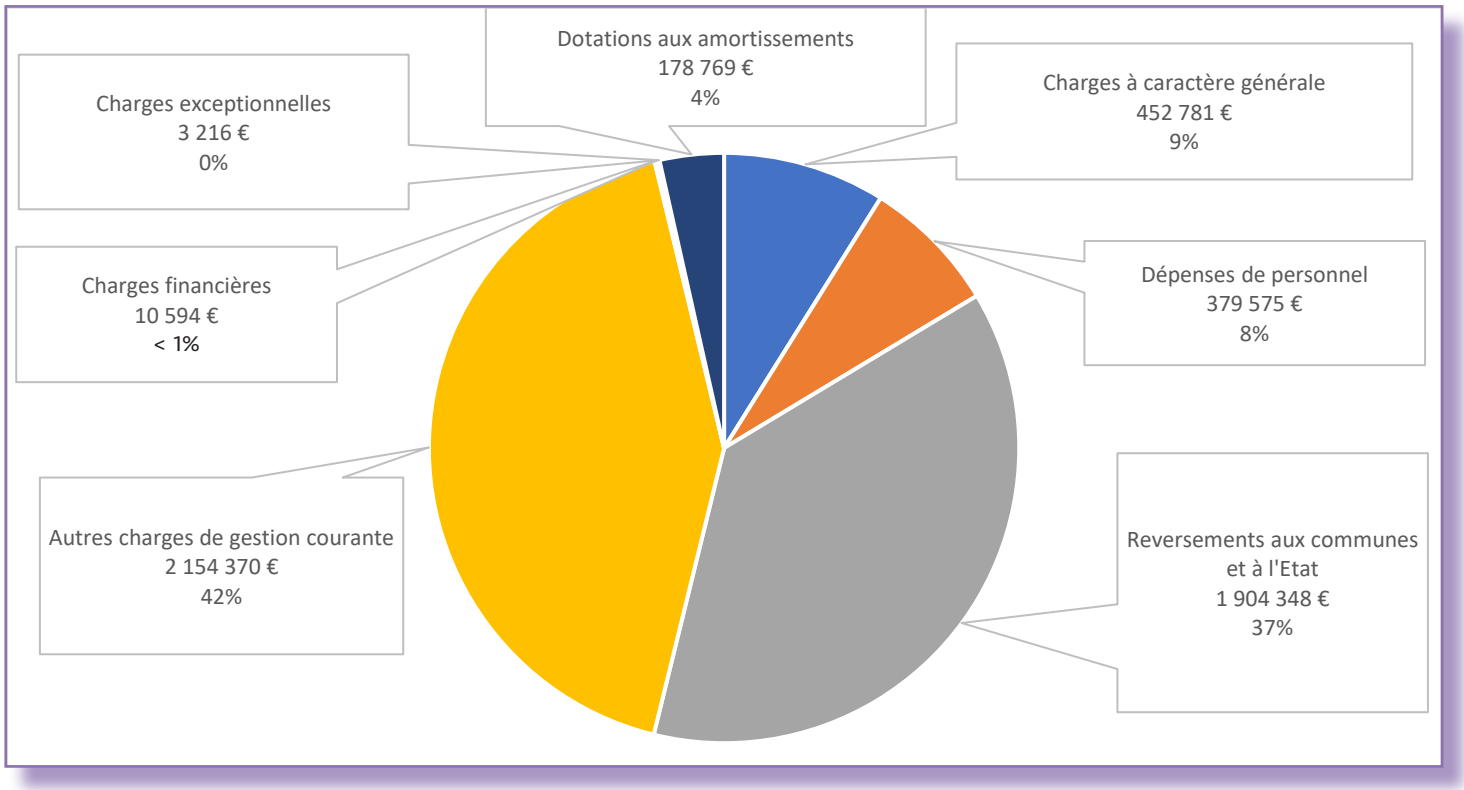

2021 - DÉPENSES PAR COMPÉTENCE

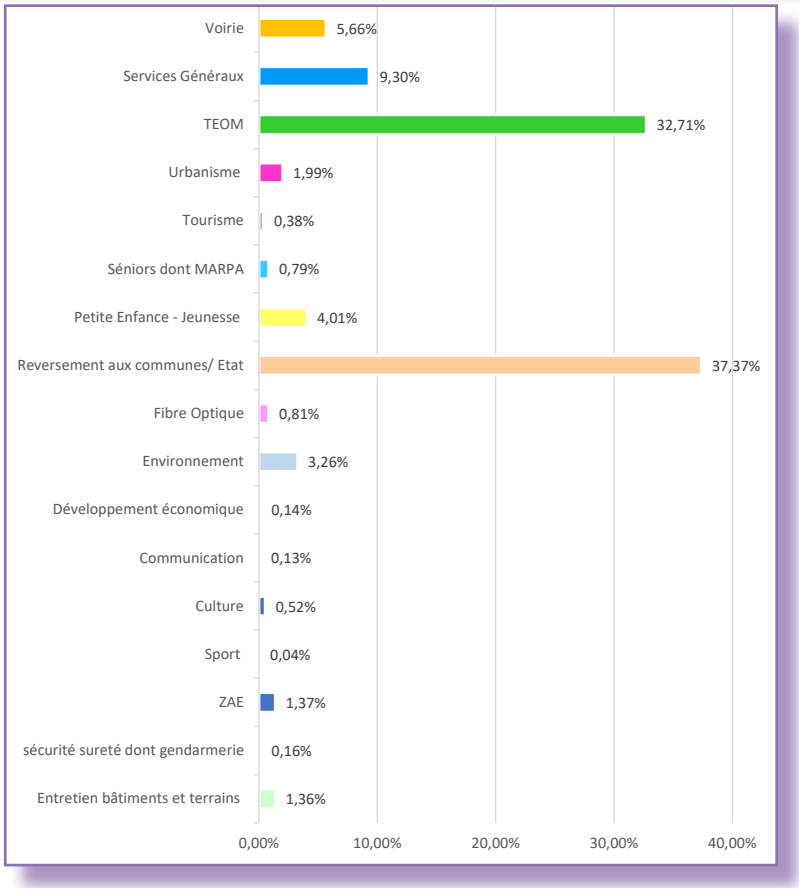

2021 - RÉPARTITION RECETTES FISCALES PERÇUES : 4 232 334 €

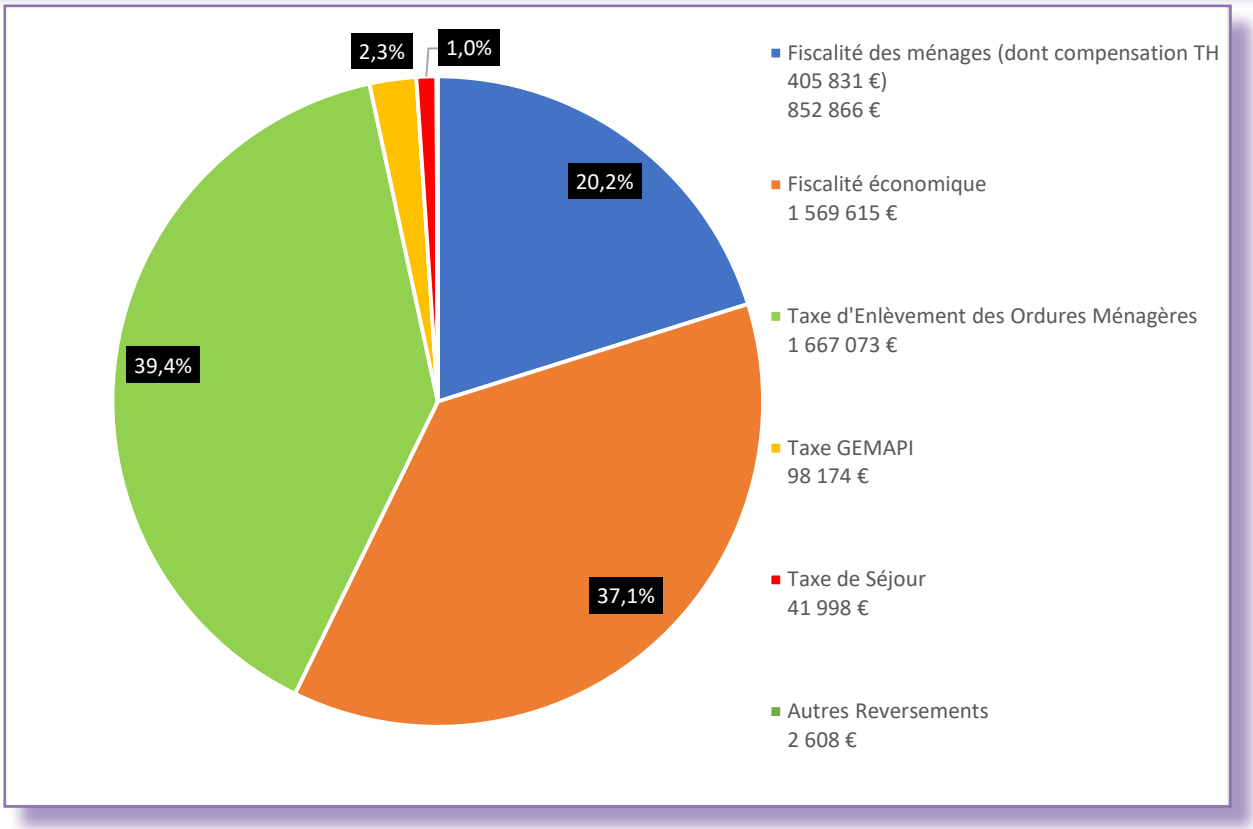

2021 - ÉVOLUTION RECETTES FISCALES

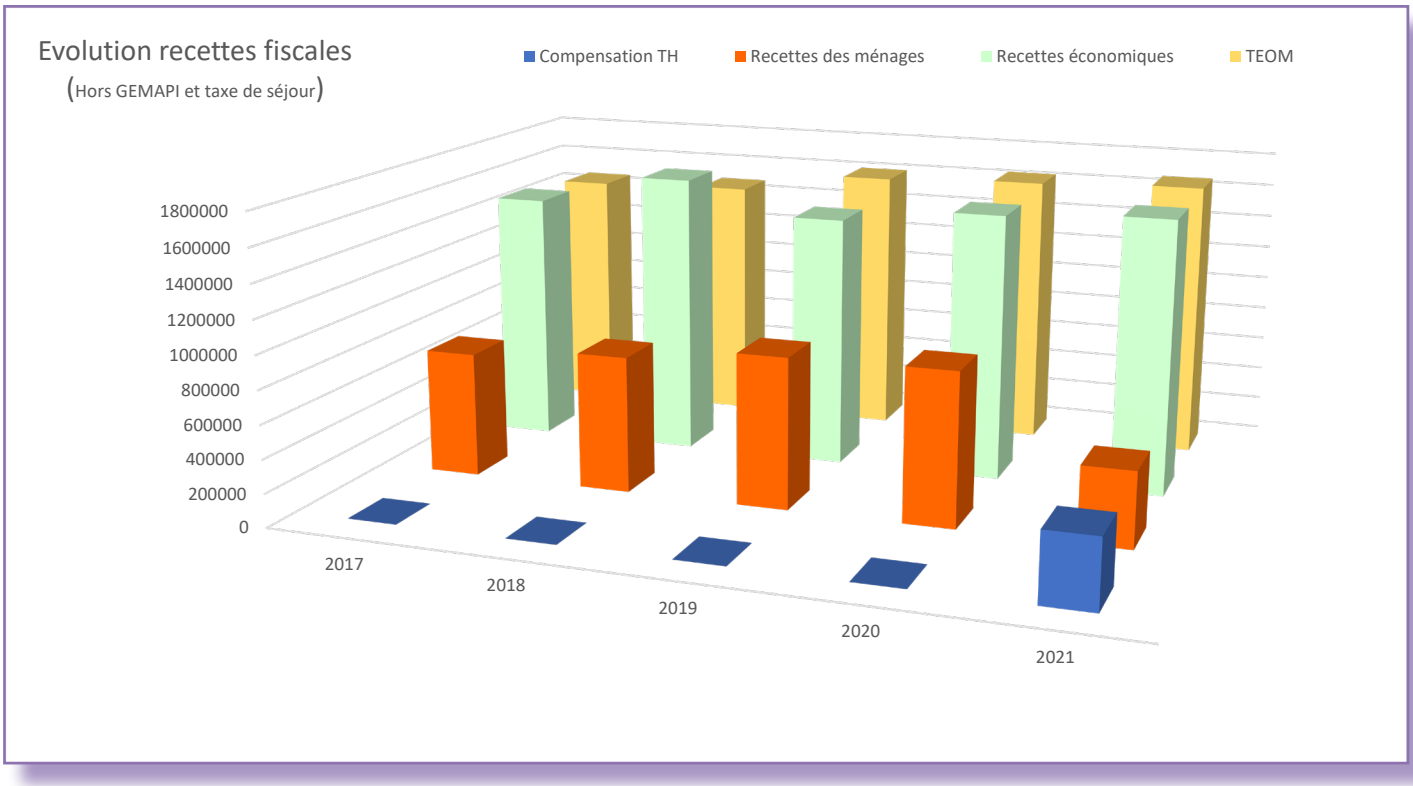

2021 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES : 1 303 401 €

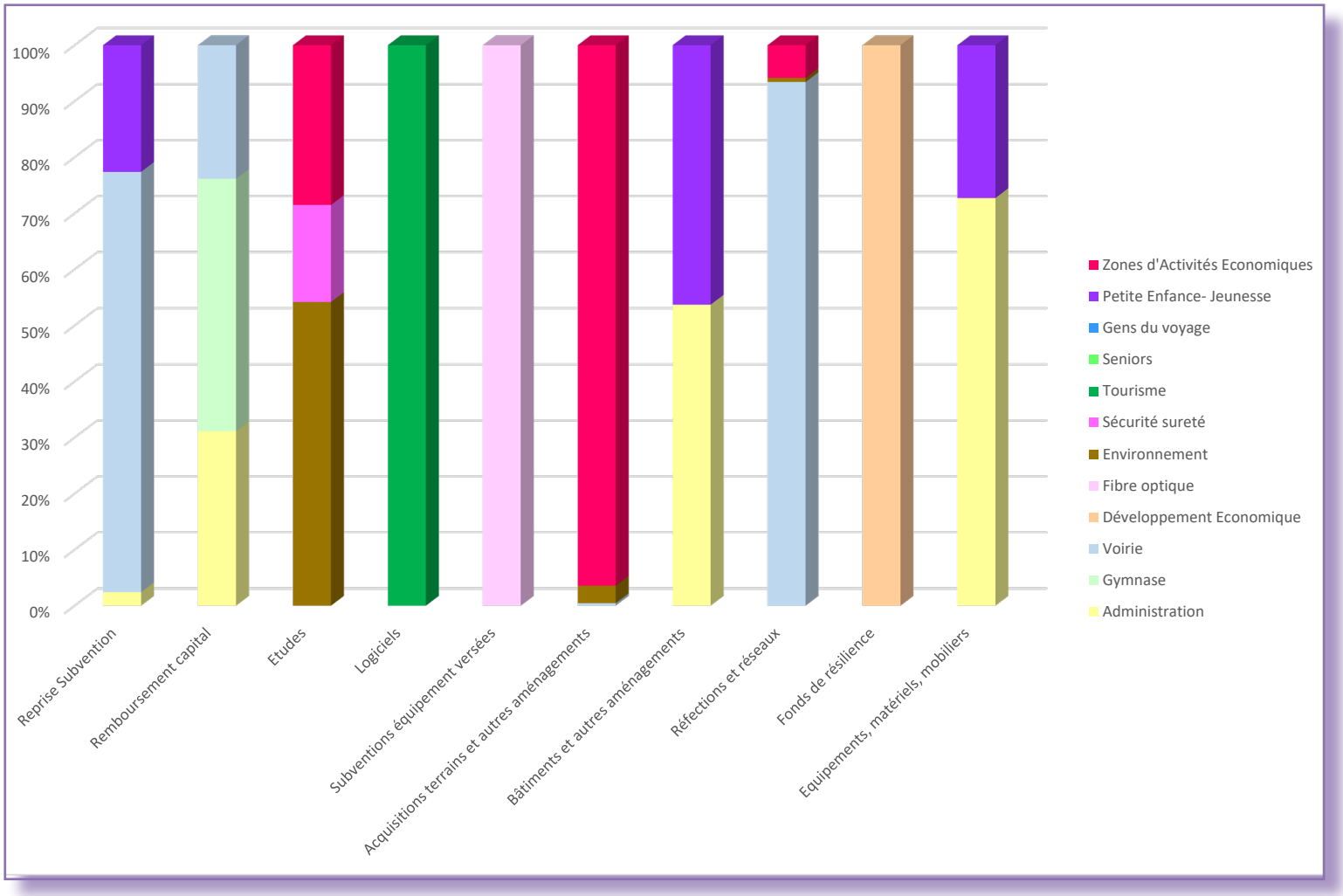

Un nouvel emprunt de 700 k€ de type In Fine engagé pour l'achat du terrain pour l'extension de la ZAE de la Demi-Lune.

EMPRUNTS EN COURS EN 2021

EMPRUNT	DATE D'OBTENTION	DURÉE	1ÈRE ÉCHÉANCE	DERNIÈRE ÉCHÉANCE
Gymnase	27/11/2017	15 ans	27/02/2018	27/02/2032
Siège CCVVS	25/06/2016	15 ans	25/06/2016	05/01/2030
Voirie 2019	26/11/2019	10 ans	25/01/2020	25/01/2029
ZAE	06/12/2021	6 ans	06/12/2022	06/12/2027

COMPARATIF DÉPENSES - RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020/2021

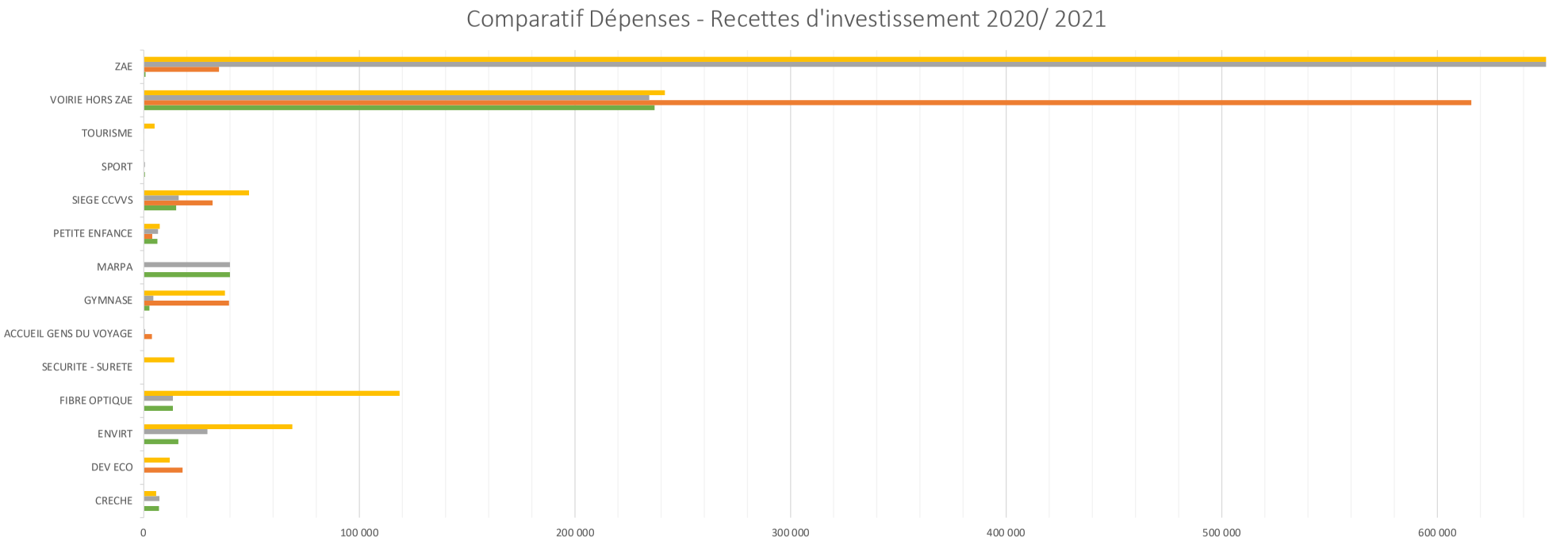

	CRECHE	DEV ECO	ENVIRT	FIBRE OPTIQUE	SECURITE - SURETE	ACCUEIL GENS DU VOYAGE	GYMNASE	MARPA	PETITE ENFANCE	SIEGE CCVVS	SPORT	TOURISME	VOIRIE HORS ZAE	ZAE
2021 DEPENSES	5 780	12 100	68 936	118 638	14 204	0	37 692	0	7 460	48 828	0	5 016	241 733	743 014
2021 RECETTES	7 310	376	29 515	13 544		629	4 469	40 000	6 651	16 189	550	236	234 477	710 404
2020 DEPENSES		18 000				3 834	39 540	0	3 979	31 967			615 797	34 908
2020 RECETTES	7 090		16 083	13 544			2 651	40 000	6 345	15 036	550	156	236 959	840

Les recettes d'investissement se composent des amortissements (2020 : 150 K€ / 2021 : 178 K€), du remboursement du FCTVA, de subventions et de versement d'emprunt (2021 : 700 K€ : Terrain extension de la ZAE).
Les dépenses d'investissement en 2021 les plus importantes concernent l'acquisition du terrain ZAE, la voirie, l'aménagement de la ZAE, la lutte contre les dépôts sauvages et le solde de l'installation de la fibre optique.

LES DÉPÔTS SAUVAGES

La lutte contre les dépôts sauvages est une action menée par le Vice-Président délégué à l'environnement.
Un bilan en demi-teinte d'une année amputée en partie par la COVID 19. Néanmoins, les diverses commissions liées à l'environnement ont pu réaliser diverses actions même si certaines n'aboutiront que l'an prochain.
L'élimination des déchets est un réel problème pour notre société. La lutte contre leur prolifération nous a amenés (en collaboration avec le Smirtom du Vexin, pour certaines) à mettre en place plusieurs actions.

Afin de pallier la recrudescence des dépôts sauvages (43 en 2021, 37 en 2020, 24 en 2019), la CCVVS a sollicité et obtenu une subvention d'un montant de 10 664 € HT, permettant ainsi la pose de barrières et d'enrochements aux endroits les plus critiques : Saint-Gervais (2 barrières), Chaussy (1 enrochement), Genainville (2 barrières), Arthies (1 barrière), La Roche-Guyon (1 enrochement), Saint-Cyr-en-Arthies (1 barrière), Aincourt (1 barrière). Le montant des dépenses en investissement sur 2021 s'élève à 22 798,80€.

En 2021 : 23 dépôts sauvages ont été évacués par des entreprises pour un montant de 25 970,40€ et 13 par un agent en interne (estimation du montant : 12 000€)

Évolution du nombre de dépôts sauvages de 2016 à 2021

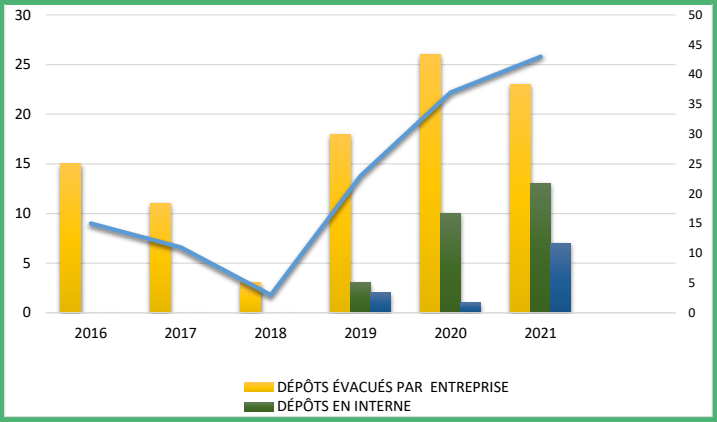

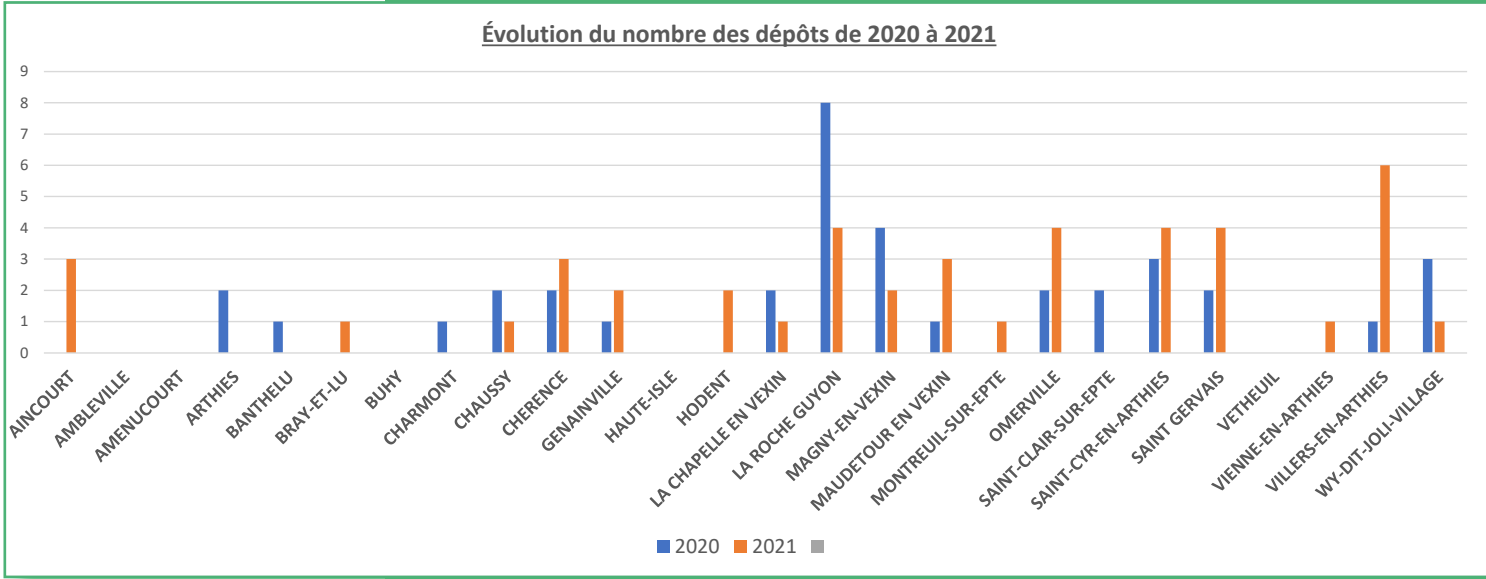

LES FRELONS ASIATIQUES

La Communauté de Communes prend en charge le traitement et la destruction des nids de frelons asiatiques sur son territoire. La CCVVS conventionne trois sociétés d'apiculture professionnelles pour effectuer les interventions demandées par les habitants ou les communes elles-mêmes.
En 2021, la CCVVS a traité 53 déclarations pour un budget de 6349€

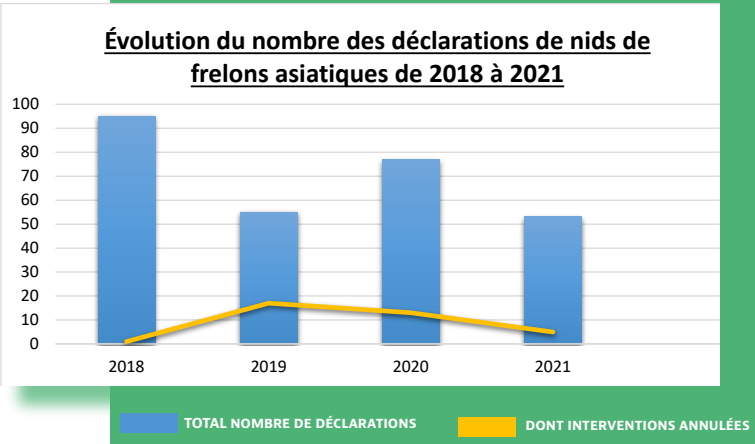

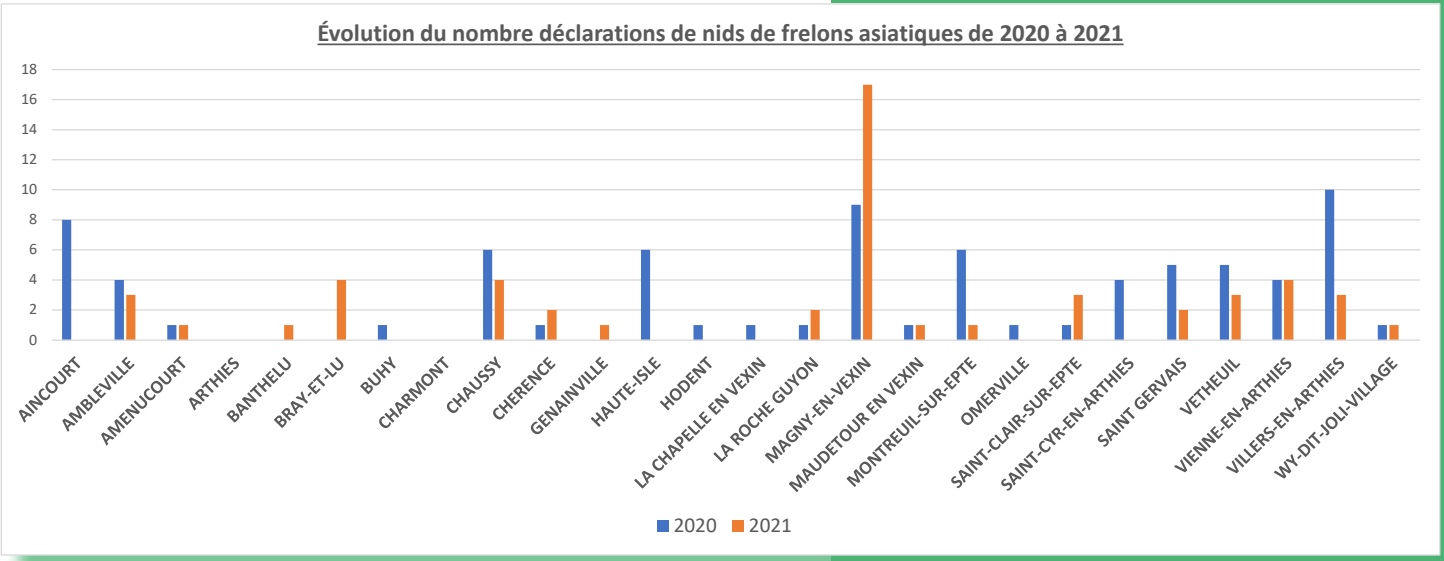

LE CRTE

La communauté de communes Vexin Val de Seine s'est engagée le 22 juin 2021 en délibérant (n°2021-66) sur une convention d'initialisation indiquant la volonté de l'EPCI de mettre en place un Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE) sur notre territoire.
Afin de mettre en œuvre ce contrat, un chef de projet a été recruté au premier décembre.
Ce poste est subventionné à l'échelle nationale et mutualisé avec Vexin Centre. Il est donc financé à 50% par l'État, 25% par Vexin Centre et 25% par la communauté de communes Vexin Val de Seine.

TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Grâce à l'initiative prise par la CCVVS de créer une zone complémentaire de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) facturant à chaque commune qui en bénéficie le coût des pré-collectes, nous avons pu pratiquement supprimer la totalité de celles-ci. En effet de 34 pré-collectes début 2021 sur l'ensemble de la Communauté de Communes, il n'en subsiste plus que 5 au 31 décembre. Pour information, chaque pré-collecte coûte 3 206,50 €/par an soit 109 021 € pour l'ensemble de la CCVVS. Cette économie substantielle permettra d'absorber en partie les augmentations prévues en 2022 de la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes). Augmentation du taux sur Magny pour se rapprocher du coût réel et amoindrir la disparité entre Magny (deux collectes OM) et le reste de la CCVVS

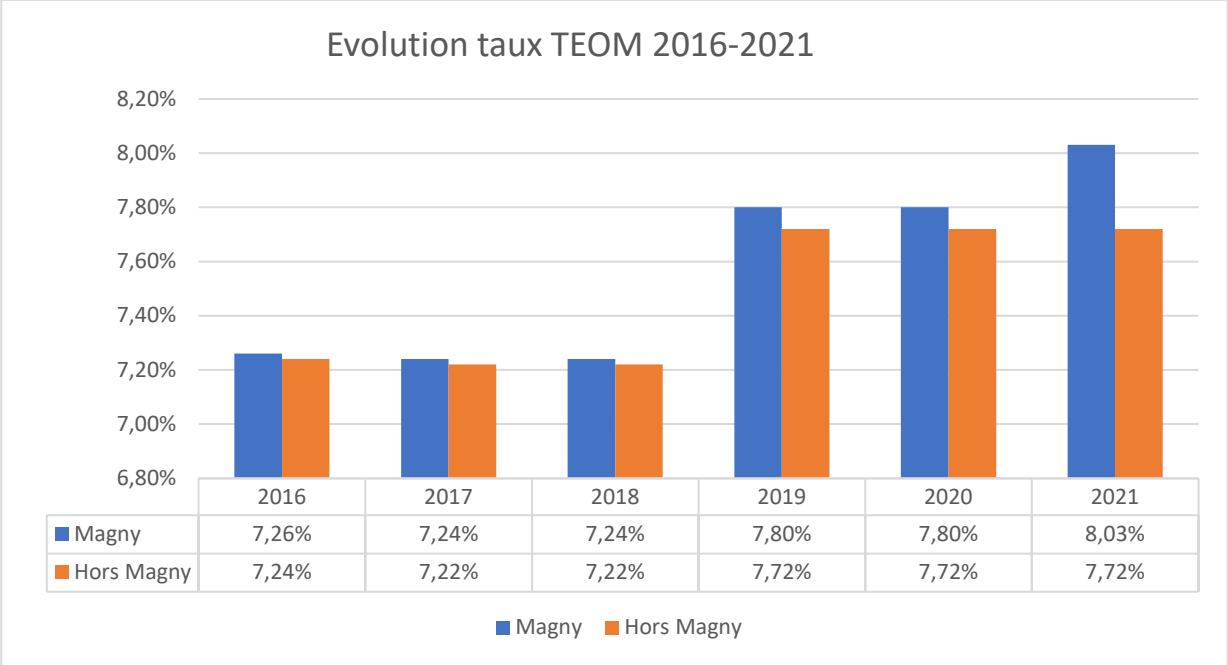

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Magny	7,26%	7,24%	7,24%	7,80%	7,80%	8,03%
Hors Magny	7,24%	7,22%	7,22%	7,72%	7,72%	7,72%

NETTOYAGE D'AUTOMNE

Le week-end « nettoyage d'automne » des 25 et 26 septembre, ainsi rebaptisé car impossible au printemps pour cause de confinement, a été un réel succès avec presque 2 tonnes de déchets collectés.

SOLIHA ET VAL D'OISE RÉNOV

Dernière année de la convention passée avec l'organisme SOLIHA, (acteur de proximité pour la rénovation énergétique) : 43350€
Signature de la convention « programme SARE » : la communauté de communes participe au projet Val d'Oise Rénov' porté par le département. Ce programme financé pour moitié par la CCVVS et par les CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) pour le reste, accompagne l'ensemble des habitants dans leurs projets de rénovation énergétique. Il conseille aussi bien sur le plan administratif que technique, point d'entrée unique.

LA GEMAPI (Gestion des milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) ET LE RUISSELLEMENT

La prise de la compétence ruissellement en février 2021, en plus de la GEMAPI, par la communauté de communes a eu un impact sur les divers syndicats les obligeant, pour certains, à modifier leurs statuts. En 2021 seuls 3 syndicats subsistent : SMSO pour le bassin-versant de la Seine, SMBVA et SMBE pour le bassin-versant de l'Epte. Ce changement de périmètre, en plus des contraintes liées à la pandémie, permet seulement en fin d'année de voir émerger les programmes d'actions de ces divers syndicats. Programme triennal pour SMSO, programmes pluriannuels dont les modalités n'étaient pas encore définies pour les deux autres entités en 2021.

GEMAPI 2021	RECETTES	DÉPENSES	ÉCART
Taxe	9 8174€		
Participations Syndicats		95 459,32€	
Travaux entretien SMSO		16 476€	
Total	9 8174€	111 935,32€	-13 761,32€

RÉPARTITION PAR SYNDICAT	
SMBE (syndicat de l'Epte)	8 548,89€
SMBVA (syndicat de l'Aubette)	72 687,43€
SMSO (syndicat de Seine)	13 060€
Prélévement État sur taxe GEMAPI	1 163€
	95 459,32€

RUISSELLEMENT 2021	RECETTES	DÉPENSES	ÉCART
Taxe			
Participations Syndicats		21 200,50€	
Travaux INVEST		1 704€	
FCTVA	279,52€		
Total	279,52€	22904,5€	-22 624,98€

RÉPARTITION PAR SYNDICAT	
SMBVA (syndicat de l'Aubette)	21 200,50€
Protection voirie descente d'eau Charmont	1 704€

TRAVAUX DE RÉFECTION DES ROUTES INTERCOMMUNALES

La compétence voirie intercommunale vise à faire diminuer les charges des communes et à mutualiser les coûts pour de meilleurs réseaux routiers.
En 2021, le budget réalisé pour l'entretien de 4 kms de routes est de 188 646,38 € TTC en investissement et 175 194,25 € TTC en fonctionnement.

INVESTISSEMENT	MONTANT HT	MONTANT TTC
MAGNY-EN-VEXIN - Rue Chalot	42 667,80 €	51 201,36 €
BUHY - Rue du Héloy	12 661,32 €	15 193,58 €
OMERVILLE - Rue de la Louvière	5 453,28 €	6 543,94 €
OMERVILLE - Rue Charles de Gaulle	6 622,98 €	7 947,58 €
AMENUCOURT - Route des Fourges	18 296,25 €	21 955,50 €
OMERVILLE - Rue Saint-Martin	6 144,60 €	7 373,52 €
SAINT-CYR -EN-ARTHIES - Route de la vallée du Roy	26 307,49	31 568,99 €
LA ROCHE-GUYON - Route de Gomecourt	22 279,74 €	26 735,69 €
MONTREUIL-SUR-EPTE - Route de la Chapelle	16 771,86 €	20 126,23 €
TOTAL	**157 205,32 €**	**188 646,38 €**

FONCTIONNEMENT	MONTANT HT	MONTANT TTC
MAGNY-EN-VEXIN - ZAE Demi-Lune - Rue Gutemberg	21 211,89 €	25 454,27 €
MAGNY-EN-VEXIN - Rue de la Briquetrie	15 444,03 €	18 532,84 €
MONTREUIL-SUR-EPTE - Rue du Clos Tracas et Rue des Fontaines	32 407,20 €	38 888,64 €
CHAUSSY - Route de Villarceaux	33 369,00 €	40 042,80 €
CHÉRENCE - Route des 3 cornets	38 980,89 €	46 777,07 €
CHÉRENCE - Route de Villers	4 582,20 €	5 498,64 €
TOTAL	**145 995,21 €**	**175 194,25 €**

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTES INTERCOMMUNALES ET AMÉNAGEMENT DES ZAE

L'entretien des routes intercommunales (déneigement, salage, épareuse, travaux d'urgence, balayage, signalétique) contribue aussi à l'amélioration et la sécurisation du réseau routier (60 hectares de fauchages, 11 kms de sablage, 330 kms de déneigement).
En 2021, le coût pour l'année est de 59 147 € TTC

AIDES AUX ENTREPRISES / COMMUNICATION

En 2021, la CCVVS a continué à aider financièrement les entreprises par :
- Le fond de résilience (fond d'aide de la Région Île-de-France à destination des entreprises impactées par la crise sanitaire de la COVID-19). 5 entreprises bénéficiaires avec création de 4 emplois. Ce budget s'est élevé à 12 100€.
- La convention d'objectifs : 4 entreprises bénéficiaires pour un montant de 5 000€.

Le 13 octobre 2021, la CCVVS a réuni au «Domaine de Buis» à Hodent plus de 50 entreprises des 3 ZAE de Magny-en-Vexin. L'objectif de cette réunion était de présenter des outils d'aide aux entreprises pour leur développement et de faire un point sur l'aménagement et l'extension des ZAE.
Coût : 3 468€ TTC (réception et goodies)

MISE EN PLACE DE LA FIBRE OPTIQUE

La mise en place de la fibre optique sur le territoire de la CCVVS est un atout en matière de développement.
Elle favorise l'attractivité du territoire et incite les entreprises et les particuliers à s'installer sur ce dernier.
Le coût de fonctionnement pour l'année 2021 s'élève à 27 489€.

ÉTUDE DE REVITALISATION DES 3 ZAE ET DE L'EXTENSION DE LA 1/2 LUNE

Les sociétés Modaal / Adaldys, mandatées par la CCVVS ont pour objectif une étude de marché des ZAE de Magny-en-Vexin et une étude préalable dans le cadre de la revitalisation et de l'extension de la Demi-Lune.
Dans le cadre de cette étude, un comité de pilotage composé de conseillers communautaires et de représentants d'entreprises des ZAE a été créé pour valider les différentes phases du projet. Concernant l'extension de la demi-Lune, un appel d'offre a été lancé pour le choix d'un aménageur.
Coût pour 2021 : 19 810 € HT

NOUVELLE GENDARMERIE

L'acquisition de la parcelle vouée à accueillir la construction de la nouvelle gendarmerie n'aura coûté que 1 euro. Cette parcelle se situe à l'entrée de Magny-en-Vexin après la caserne des pompiers.
La caserne sera composée d'un bâtiment principal comprenant les locaux techniques avec des bureaux sur une surface de 450 m² et 22 logements pour les gendarmes.
À la demande des élus, le projet préservera la nature du site et l'architecture du Vexin.
Un architecte a été retenu par une commission composée de Jean-François RENARD, Président de la CCVVS, Thomas VATEL Conseiller départemental du Val-d'Oise et Luc PUECH d'ALISSAC, Maire de Magny-en-Vexin.

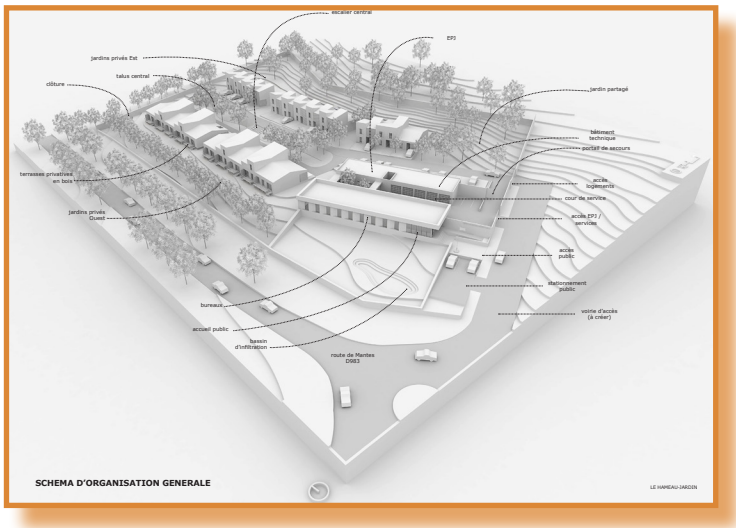

VIDÉO-PROTECTION

Nous avons travaillé avec les communes pour analyser la pertinence des emplacements, notamment en entrée et sortie de village, et avons imaginé ce maillage en coordination étroite avec la Gendarmerie Nationale, les élus locaux et les Polices Municipales de Magny-en-Vexin et La Roche-Guyon. Faire bénéficier notre Communauté de communes d'un dispositif opérationnel de protection, couvrant à la fois les zones d'activités, les axes structurants, tout en permettant aux communes d'en profiter pour équiper leurs cœurs de ville ou de village constitue une étape importante de notre savoir-faire ensemble, au service de la défense de nos communes. L'ambition de ce projet tient à son dimensionnement, celui d'un territoire de 26 communes situé au carrefour de nombreux flux d'échanges et de transit entre la région parisienne, L'Eure et l'Oise.
Coût de l'étude du cabinet AMBRE : 14202 €

LES GENS DU VOYAGE

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine travaille avec la Préfecture et la Communauté de Communes Vexin Centre afin de trouver des solutions pour notre territoire. Une réflexion commune a été engagée dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage pour créer une aire de grand passage.

Le service d'urbanisme Vexin Val de Seine (CCVVS) - Vexin Centre (CCVC), composé de six agents mutualisés, est en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme, de la veille réglementaire et de la vérification des conformités. L'instruction consiste à vérifier que les projets sont compatibles avec chaque Plan Local d'Urbanisme communal concerné. L'instructeur prend en compte l'avis de M. l'Architecte des Bâtiments de France et soumet un projet d'arrêté à Madame ou Monsieur le Maire, seule autorité compétente à délivrer l'autorisation.
Principales interventions du service instructeur sur un même dossier :

- Mail ou renseignement téléphonique avant le dépôt (mairie et/ou pétitionnaire).
- Au dépôt, vérification des pièces et de la faisabilité dans le 1er mois.
- Nouvelle instruction avec les pièces complémentaires (avec renseignement par mail ou téléphone du pétitionnaire/mairie avec ou non validation par mail des pièces avant dépôt).
- Relance des différents services consultés.
- Rédaction de la proposition d'arrêté considérant les différents avis des personnes consultées.

La veille réglementaire consiste à être à jour des évolutions légales, à offrir un support aux communes et assure la mise en place des nouveaux outils comme le GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme), obligatoire depuis le 1er janvier 2022.

Le service d'urbanisme réalise également les conformités comme lors de la déclaration d'achèvement des travaux transmise par le pétitionnaire.
2020 avait déjà enregistré une hausse des instructions par rapport à 2019, confirmée en 2021, indiquant une tendance croissante sur les constructions et la réhabilitation du territoire.

VOLUME D'INSTRUCTIONS

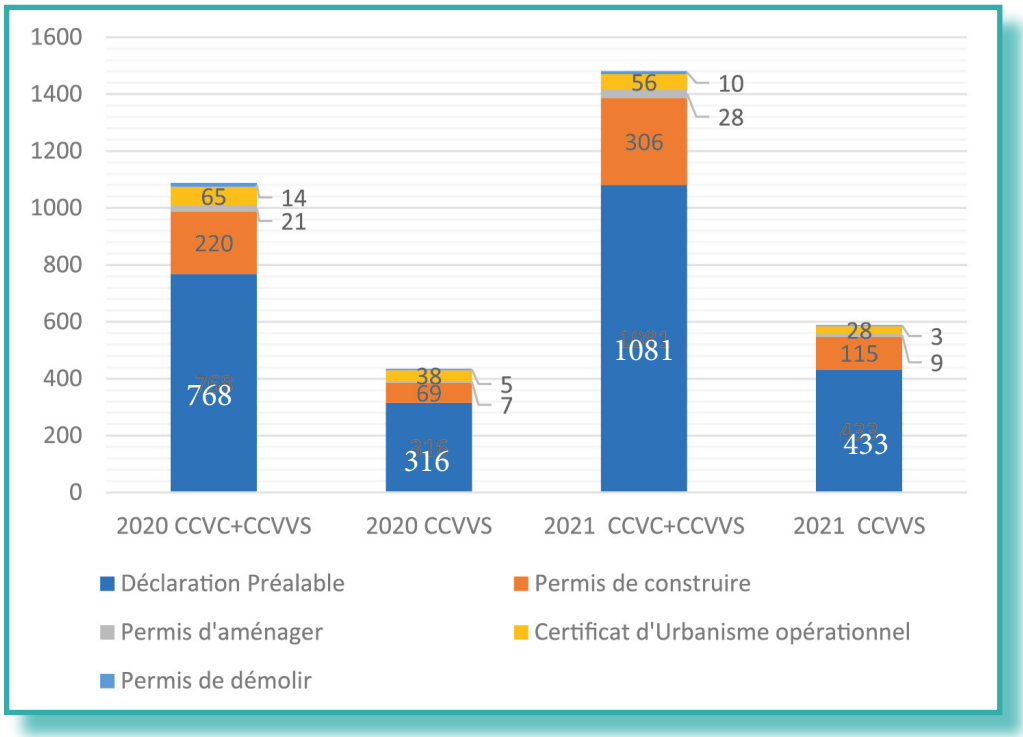

En 2021, la communauté de communes s'est dotée de nouveaux outils de travail afin d'améliorer les services dus à la population par le biais de plusieurs modifications statutaires :

- Coopération : mise en place d'une mutualisation des achats (Art.16)
- Projet de création et de gestion d'une Maison France Services afin de permettre à nos citoyens de faire valoir leurs droits dans leurs relations avec les administrations (Art.15.9)
- Projet de création et de gestion d'une cuisine centrale (Art.15.10)
- Projet de déploiement de la vidéoprotection sur le territoire
- Projet de reprise de la gestion de la MARPA VEXIN VAL DE SEINE par la Communauté de Communes dans le cadre de la création d'un établissement public administratif.

L'approbation du PACTE DE GOUVERNANCE pour la réussite du mandat 2020-2026 le 22 juin 2021 a permis d'organiser plusieurs temps de rencontre de proximité afin d'assurer une parfaite transparence des objectifs et réalisations de la CCVVS vis-à-vis des élus du territoire et des agents communaux :

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

réunie 2 fois (mercredi 3 février et mardi 20 avril) autour du Pacte de gouvernance et de la question de la gestion des eaux (GEMAPI),

LA JOURNÉE DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

mardi 9 novembre -avec des échanges très fructueux avec l'administration de la communauté de communes,

COMMISSION ACCESSIBILITÉ

Mercredi 5 mai 2021

LA RÉUNION DES AGENTS TECHNIQUES

Mardi 16 novembre 2021

LA CONFÉRENCE DES TERRITOIRES

jeudi 2 décembre - (où étaient invités tous les élus de la moitié des communes de la CCVVS au domaine de VILLARCEAUX) au cours de laquelle le Président Jean-François RENARD, assisté des 7 vice-Présidents, a décliné l'ensemble des compétences de la Communauté de communes et présenté les futurs projets.

La mutualisation est un gage d'efficacité de l'action communale et la communauté de communes offre un cadre idéal pour la développer au service des communes et de leurs habitants. Un état des lieux de l'existant et un diagnostic fonctionnel et opérationnel des besoins des communes et de la communauté de communes a débuté en 2021 pour établir la constitution d'un schéma de mutualisation qui sera soumis aux élus.

L'année 2021, avec ses aléas sanitaires et le respect des consignes gouvernementales, a été très néfaste à l'activité des seniors.

- En visio-conférence, élaboration avec UNITS-CITÉ du projet intergénérationnel d'une série de visites de convivialité au domicile des Seniors volontaires - Le projet n'a pas pu se réaliser faute de candidats au service civique.
- Ateliers informatiques en distanciel
- Action ORANGE : conseils d'utilisation du portable.
- Préparation (en collaboration avec les Retraités de la Police) de conférences ateliers sur le code de la route
- Début de l'élaboration du guide médico-social intercommunal

Bien qu'encore marquée par la crise sanitaire durant l'année 2021, il a toutefois été possible, selon les contraintes en vigueur, de maintenir et d'améliorer l'existant des services communautaires en matière de Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Sport.

LAEP

La CCVVS mène depuis plusieurs années une politique de soutien à la parentalité au service de tous les habitants de son territoire. C'est dans ce cadre qu'en 2021, le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP), organisé par Les Petits Curieux de Saint Clair sur Epte, a étoffé ses services en ouvrant une 4ème itinérance sur la commune de Bray et Lu.
Coût du LAEP pour 2021 : 36 854,94 €

RAM

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM), service gratuit d'information et d'actions à destination des parents et des assistantes maternelles agréées, a développé au cours de cette année 2021 de nouveaux partenariats, comme avec la Bibliothèque de Magny-en-Vexin, qui ont permis d'étoffer des actions destinées aux enfants mais également d'accompagner les assistantes maternelles dans la diversité des activités à proposer aux enfants. En septembre 2021, dans le cadre d'une réforme des mesures des modes d'accueil, le RAM devient le Relais Petite Enfance (RPE). Ce n'est pas un simple changement d'appellation. Les RPE voient leurs missions élargies et notamment la mission de guichet unique (informer les familles sur les différents modes de garde), analyse des pratiques (une mission d'accompagnement à la professionnalisation et d'amélioration des pratiques professionnelles des assistantes maternelles) ... Ces nouvelles missions ont nécessité un travail en lien avec les partenaires institutionnels de la Petite Enfance mais également l'organisation de réunions collectives auprès des assistantes maternelles.

ACCUEIL DE LOISIRS

Sur le plan de l'Enfance, en 2021, en lien avec notre partenaire ADAPT95 au travers d'un diagnostic des besoins des familles, il a été travaillé la pertinence d'augmenter l'amplitude du nombre de jours d'ouverture de l'Accueil de Loisirs Les Filous. L'étude des besoins des familles a conduit à une ouverture estivale plus importante.
Coût Accueil de Loisirs pour 2021 : 38 880 €

LIEU D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

En 2021, un travail de réflexion a été mené au sein de la commission communautaire « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse » sur la création d'un service d'informations, d'orientation et d'accompagnement à destination des Jeunes de la CCVVS : un Point Information Jeunesse. Les différents temps d'échanges et de rencontres de partenaires ont conduit à un partenariat avec la Maison des Jeunes du Vexin. Dans ce cadre, la CCVVS a financé des postes informatiques.
Coût de l'action pour 2021 : 3 456 €

BAFA

Dans le cadre de sa compétence Jeunesse, la CCVVS apporte une aide financière pour le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. Ce soutien a pour objectif d'initier les jeunes de 17 à 25 ans à l'animation. Peu de jeunes ont sollicité cette aide en 2021 en raison de la crise sanitaire. La majeure partie de la formation se déroule en collectif et en l'occurrence, les mesures sanitaires n'ont pas permis de maintenir certaines sessions.
Coût pour 2021 : 1 200 €

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

En 2021, la CCVVS s'est engagée, avec la CAF, dans une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG). Cet accord-cadre vise la mise en place d'un plan d'actions pour mieux répondre aux enjeux sociaux du territoire. La CTG, qui se substituera aux Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), se veut plus large car elle concerne l'ensemble des services dédiés aux familles : cadre de vie, santé, moyens de garde des enfants, actions jeunesse, accessibilités des services, mobilité, loisirs..... Aussi, dans un premier temps, il est nécessaire de réaliser un diagnostic local basé sur des données quantitatives et qualitatives. C'est en 2021 que les premiers groupes de travail, selon les thématiques, ont débuté en y associant les professionnels, associations et élus du territoire. Cet accord cadre devra être signé courant de l'année 2022. Il permettra de dégager les axes de travail de la CCVVS en lien avec la CAF pour les 4 années à venir.

RAYONNEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE

- Mise en place d'expositions temporaires avec Arterritoires
- Étude pour le déploiement des Schubertiades
- Révélations musicales et littéraires avec la Roche Guyon , Festival de musique avec Festival en Vexin
- Spectacles de théâtre avec le PIVO sur 10 communes (pièces + caravanes) et une pièce de théâtre conçue et dédiée aux femmes du Vexin « IMMERSION »

ÉTUDES

- Cinéma itinérant
- Conservatoire du Vexin (transfert de la Compétence Conservatoire de Musique et Danse à la CCVVS)
- Convention avec le PIVO
- OKSEBO , en prévision de 2022 et son rayonnement
- Schubertiades pour son déploiement sur 6 communes à partir de 2022

TÉLÉ-DÉCLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

- Étude, paramétrage et mise en place du Logiciel de la Taxe de séjour (Télé-déclaration).
- Travail en commun avec le PNR dans la mise en place du Référentiel APIDAE.
- Qualification des données hébergeurs et hébergement s. Alimentation d'APIDAE (+ de 100 hébergeurs).
- 3 sessions de démonstration sur le territoire (Magny en Vexin, Bray et Lu, Vétheuil).

GESTION DES CONVENTIONS

- La Gabelle
- Le Bac de Vétheuil

CIRCUIT DES 25 ÉGLISES

- Étude et reconnaissance de circuits de randonnées autour de chaque église.
- Référencement par le PNR sur GEO TREK et les Parcs Régionaux IdF (en cours).

CIRCUIT TRAVERSANT DES 26 COMMUNES

- Reconnaissance du circuit de randonnée.

LE PROCESSUS D'EXAMEN ET D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTION MIS EN PLACE EN 2021 EST LE SUIVANT :

RÉCEPTION DU DOSSIER

- Téléchargement du formulaire de demande depuis le site CCVVS (le formulaire peut être demandé par mail).
- L'organisme transmet son dossier par mail, voie postale ou dépose sur place.
- Première vérification par les services sur les pièces demandées.
- Avis de réception transmis, voire demande de complétude à l'organisme par rapport aux documents transmis.
- Si dossier complet, transmission à la commission Subventions.

INSTRUCTION

- Vérification de l'éligibilité du dossier (cohérence des éléments financiers, impact intercommunautaire du projet...).
- Si besoin, demande d'éléments complémentaires.
- Si dossier éligible, transmission à la commission thématique dédiée (Culture, Tourisme, Jeunesse, Sport...), pour instruction sur l'objet de la manifestation.

DÉCISION

- Si dossier validé par la commission thématique, proposition d'attribution au Conseil Communautaire..
- Décision du Conseil Communautaire transmise au demandeur.

VERSEMENT

- Le versement est effectué sur réception des éléments justificatifs après réalisation de l'événement (photos, vidéos, bilan...).

DOSSIERS INSTRUITS EN 2021

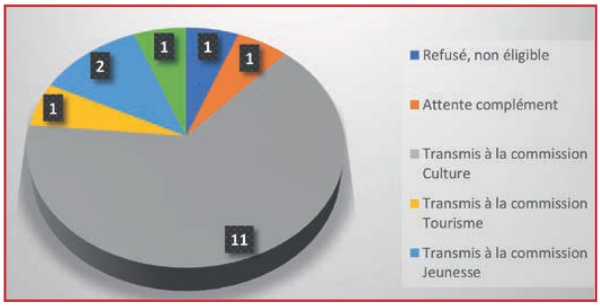

PAR COMMISSIONS THÉMATIQUES

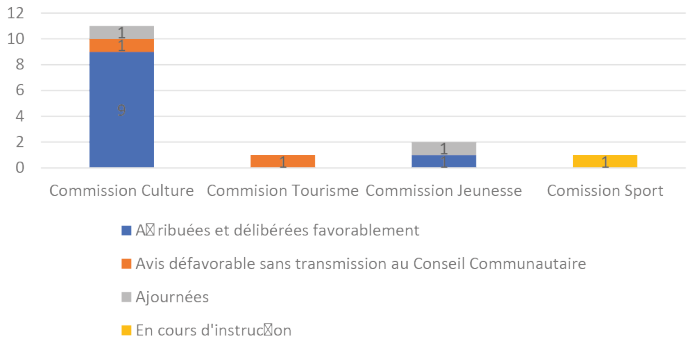
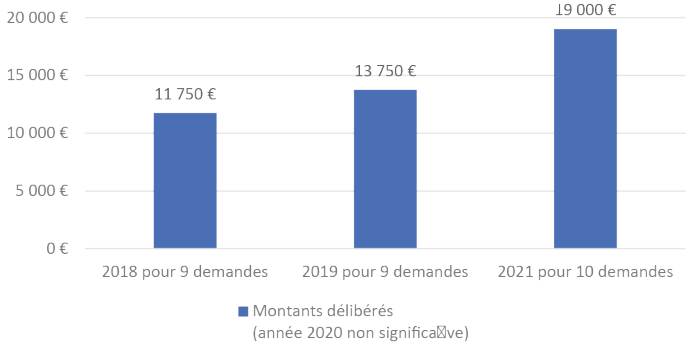
MONTANTS ATTRIBUÉS DE 2018 À 2021